

« Après la crise, réinventer le travail ? »

Note de cadrage du groupe de travail pour le bureau exécutif du 20 avril 2020

La crise sanitaire a une dimension conjoncturelle, mais sa brutalité a d'ores et déjà engendré des changements profonds. Elle contraint beaucoup de Français et d'habitants des pays industrialisés à expérimenter de nouvelles modalités de travail, à interroger le sens de leur travail et peut-être préparer un nouveau rapport au travail. Elle crée une inquiétude et un besoin de protection, pour les salariés ou les indépendants sur leur lieu de travail, comme pour ceux susceptibles de perdre leur emploi, ou l'ayant déjà perdu. Elle met également en lumière l'utilité sociale de certains métiers jusque-là peu valorisés, mais dont la continuité s'avère essentielle à la vie du pays, et nous fait envisager le travail, non seulement par son coût mais aussi par sa valeur. Enfin la crise, par sa profondeur et les dégâts qu'elle va engendrer, oblige à faire évoluer le fonctionnement du marché du travail durant la phase de reconstruction.

Le projet d'En Marche repose sur l'affirmation de la centralité du travail, comme valeur, comme source de progrès collectif et comme levier d'émancipation individuelle. Parce qu'elle va rendre le travail plus rare, au moins à court terme, la crise que nous vivons interroge ce projet en profondeur. On peut ainsi constater que la période ouvre un espace médiatique aux partisans de la décroissance et aux théoriciens de la « fin du travail ». Ceci rend d'autant plus urgent d'apporter des réponses à la crise du COVID 19 et à ses répercussions sur le monde du travail.

Ces réponses doivent être cohérentes avec les principes de notre projet politique : i) il faut donner aux personnes les moyens de leur émancipation individuelle face aux mécanismes du marché : cela suppose de nouveaux droits et protections ; ii) il faut donner à l'Etat les moyens d'agir pour l'intérêt général : cela suppose une réflexion exigeante sur ses ressources et son efficacité ; iii) il faut assurer que notre pays tienne son rang dans la mondialisation, avec ce que cela suppose d'exigences de productivité, d'innovation et de compétitivité ; iv) il faut donner à la société civile la capacité de faire face aux crises sans laisser prospérer les divisions en son sein : cela suppose de faire émerger plus de dialogue, de confiance et de coopération entre les acteurs sociaux.

Munis de ces principes, nous identifions quatre sujets sur lesquels notre législation et nos pratiques pourraient évoluer :

1. Quelle organisation du travail, pendant et après la crise ?

Comment accélérer le retour au travail présentiel en faisant de la sécurité/santé des salariés un critère incontournable ? Les entreprises et administrations françaises mettent-elles en œuvre des changements suffisamment efficaces et rapides ? Au-delà de la crise actuelle, quels mécanismes mettre en place pour limiter le traumatisme économique et social d'une crise sanitaire qui dure et pourrait se reproduire ? Comment préserver les libertés individuelles des salariés face aux exigences sanitaires auxquelles les entreprises vont devoir faire face (mesure de température, tests, contrôle des voyages même privés, traçage par application des déplacements et des contacts, etc.) ? Le dialogue social doit être central dans ce processus.

Par ailleurs, l'extension contrainte du télétravail amplifie des pratiques qui pourraient devenir durables. Quelles en sont les conséquences à l'échelle individuelle (une meilleure conciliation des temps productifs et familiaux vs. un isolement croissant et des risques psychosociaux accrus) et collective (des gains d'efficacité pour l'entreprise vs. des pertes d'interactions sociales nécessaires à

la productivité) ? Faut-il accompagner ce mouvement avec de nouveaux assouplissements réglementaires, voire des incitations financières, au risque d'amplifier la fracture entre cols blancs et cols bleus ? Faut-il faire le pari du dialogue social au plus près du terrain pour trouver les meilleures solutions ? La crise fournit ici une occasion privilégiée d'opérer un diagnostic sur les problèmes et opportunités qu'engendre la distance au travail.

- ⇒ Proposition : bâtir un diagnostic sur le vécu des Français en matière de télétravail en sollicitant le retour d'expérience des adhérents LREM

La période de confinement, et parfois d'inactivité forcée, mènera certains citoyens à repenser la hiérarchie de leurs besoins et leur rapport au travail, en fonction du sens qu'ils y trouvent. Ceci peut susciter une demande de droits nouveaux pour mieux concilier les temps de vie. Quelles sont les attentes des citoyens à cet égard, et comment y répondre ?

- ⇒ Proposition : Engager la mise en œuvre d'une « banque des temps de vie » permettant une meilleure allocation du temps et la conversion du temps en droits sociaux (CPF, CEC, droits à l'assurance chômage, congés etc.)

2. Quelles protections et quels droits nouveaux en réponse à la crise ?

La crise a fait émerger le besoin de nouvelles protections, pour les personnes dont le statut ne leur donne pas accès aux dispositifs mis en œuvre par la puissance publique, comme l'activité partielle ou l'assurance chômage. Les inégalités entre les salariés stables d'une part, les travailleurs précaires et les indépendants d'autre part ne sont pas nouvelles, mais la crise jette sur elles une lumière crue. Le projet d'En Marche posait en 2017 le constat qu'il était nécessaire de construire une protection sociale indépendante des statuts : c'est par exemple le sens du droit à l'assurance chômage ouvert depuis aux travailleurs indépendants. Faut-il néanmoins renforcer et élargir les dispositifs existants pour rendre plus efficace la protection contre les pertes de revenus en cas de crise ? Faut-il reposer la question d'un revenu minimum, inconditionnel et universel ? De façon plus spécifique, comment renforcer la sécurisation et les droits sociaux des travailleurs des plateformes dans le contexte de la crise ? Des pistes de réflexion pourraient ici être les suivantes :

- ⇒ Élargir et renforcer le droit à l'assurance chômage des travailleurs indépendants créé en 2019
- ⇒ Prendre en compte les impacts de la crise dans la réflexion sur le Revenu Universel d'Activité (sur le sujet de l'extension aux jeunes, par exemple)
- ⇒ Définir les modalités d'une véritable représentation des travailleurs des plateformes¹

3. Comment mieux prendre en compte l'utilité sociale des individus et des métiers dans le contexte de la crise, et au-delà ?

Des caissiers aux soignants, en passant par les éboueurs, la crise que nous vivons montre que certains métiers sont indispensables à la continuité de la vie économique et sociale du pays. Beaucoup d'entre eux souffrent pourtant d'une faible valorisation, aussi bien monétaire que symbolique. Pour mieux valoriser les métiers dont l'utilité sociale a pu être sous-estimée jusqu'ici, faut-il s'appuyer sur des gratifications ponctuelles, sous forme de primes de sortie de crise ? Faut-il engager une réflexion plus profonde sur la dynamique salariale de ces métiers, et sur le rôle qu'ils

¹ La mission confiée en 2019 par le Premier Ministre à Jean-Yves Frouin vise à formuler des propositions en ce sens.

jouent dans les filières de production ? Au-delà de la reconnaissance pécuniaire, comment s'assurer que les travailleurs sont entendus, reconnus, considérés, au sein de leurs entreprises d'abord, de la société ensuite ? La difficulté, ici, est d'identifier les critères de l'utilité sociale sans perdre de vue la nécessité de préserver l'emploi et la compétitivité. Ce débat doit avoir lieu de manière transparente et en y associant les citoyens et les acteurs économiques concernés. Les pistes pourraient ici être les suivantes :

- ⇒ Engager un débat citoyen sur le périmètre des services publics essentiels et se donner les moyens financiers de revaloriser, ponctuellement ou de façon durable, la rémunération des personnes qui y travaillent
- ⇒ Accroître la transparence des rémunérations au sein des entreprises, et en particulier de l'échelle des salaires
- ⇒ Demander aux branches professionnelles d'identifier en leur sein les métiers essentiels à la continuité de l'activité en cas de crise.
- ⇒ Favoriser un abondement accru du Compte personnel de formation pour ces métiers essentiels lorsqu'ils sont d'un faible niveau de qualification. Mieux tenir compte de la pénibilité de ces métiers pour maintenir leur attractivité.

4. Comment orienter le marché du travail vers une véritable économie de la reconstruction ?

Même si la crise est de nature globale, les territoires et les secteurs d'activité sont touchés différemment. Certains secteurs vont connaître une dépression durable, tandis que d'autres, répondant aux besoins que fait naître la crise, sont déjà en tension. Un enjeu essentiel est donc de permettre une plus grande mobilité des travailleurs, aussi bien géographique que sectorielle, afin d'amortir le choc et de permettre une résorption plus rapide du chômage. Les pistes pourraient ici être les suivantes :

- ⇒ Se donner les moyens d'une plus grande polyvalence des travailleurs en temps de crise, en permettant, au moyen par exemple de plateformes de mise en relation, à des travailleurs temporairement inoccupés de prêter main forte à des secteurs en tension, comme peut l'être l'agriculture à l'heure actuelle²
- ⇒ Faciliter les mobilités inter-entreprises sur une base territoriale, en développant les groupements d'employeurs ou le prêt de main d'œuvre³
- ⇒ Orienter des abondements complémentaires du CPF et les dépenses du plan d'investissement dans les compétences vers les salariés des secteurs les plus touchés par la crise (tourisme, transport aérien, etc.)

² Face à la crise sanitaire COVID-19 Pôle Emploi a ainsi mis en place la plateforme « Mobilisation emploi » qui regroupe des offres d'emploi dans les secteurs qui ont été identifiés comme prioritaires pour répondre à la crise sanitaire, à savoir la santé, l'aide à domicile, l'agriculture, l'agro-alimentaire, les transports, la logistique, l'énergie et les télécommunications.

³ Il est possible ici de s'appuyer sur des dispositifs ou des mesures mis en œuvre depuis le début du quinquennat. Ainsi pourrait-il être envisagé d'étendre le régime simplifié de prêt de main d'œuvre auprès des PME prévu les par Ordonnances de 2017 et en vigueur depuis janvier 2018.